



Avignonet - Château Bernard - Chichilianne - Clelles - Cordéac - Cornillon-en-Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Monestier de Clermont - Le Percy - Monestier-du-Percy - Mens - Roissard - Saint Andéol - Saint Guillaume - Saint Martin de la Cluze - Saint-Maurice-en-Trièves - Saint Paul les Monestier - Prébois - Saint-Baudille-et-Pipet - Saint-Jean-d'Hérans - Saint-Martin-de-Clelles - Saint-Michel-les-Portes - Saint-Sébastien - Sinard - Treffort - Tréminis.

300, chemin de Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Téléphone : 04 76 34 11 22 / télécopie : 04 76 34 13 37
d.bonnefoy@cdctrieves.fr

ANNEE 2015

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE

Juillet 2016

En vertu du décret n° 95-935 du 6 Mai 1995 et conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la **Communauté de Communes** est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport devra être présenté aux conseils municipaux des communes adhérentes au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice. En outre, les maires devront présenter un rapport complémentaire pour les compétences non transférées et gérées directement par les communes.

« Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu et ses performances pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services. »

Les communes d'AVIGNONET, MONESTIER de CLERMONT, SAINT MARTIN DE LA CLUZE, SINARD, par délibérations de Mars 1947 et arrêté préfectoral du 14 Octobre 1947, ainsi que les communes de ROISSARD, SAINT MICHEL LES PORTES, SAINT PAUL LES MONESTIER, par délibérations de Novembre 1951 et arrêté préfectoral du 18 Décembre 1951, ont transféré à la **Communauté de Communes** la totalité de leur compétence du Service public d'eau potable. **La Communauté de Communes** assure le service d'adduction et de distribution d'eau potable en gestion directe. **La Communauté de Communes** n'assure pas ou plus la compétence Assainissement qui est à charge des communes ou des syndicats et groupements.

Les communes sont alimentées à partir des sources de "Fraichinet" situées près de la Bâtie de Gresse en Vercors et dont le débit moyen varie entre 20 et 60 l/s la plus grande partie de l'année.

En période de très fort étiage, le débit de la source a chuté à 11 l/s (sècheresse de novembre 78 et janvier 90). Il a donc été réalisé, début des années 80, le captage de la source de Font-Noire. De 1985 à 2008, l'eau de cette dernière était injectée dans le réseau, par un système de pompes de refoulement, lorsque le débit de la source principale était insuffisant.

Depuis fin 2008, suite à la mise en service de la nouvelle station de Font Noire, l'alimentation n'est plus gravitaire et l'eau des deux sources est injectée dans le réseau grâce à des pompes installées après traitement.

Cependant, nous avons connu au début août 2003 un fort étiage de 9,7 l/s à la source de Fraichinet. Sur cette même source, il a été de 9,6 l/s fin septembre 2009 et de 5.4 l/s sur la source de Font Noire, ce qui représentait une production de 1300 m³ / jour. Sachant que l'unité d'ultrafiltration réclame 12% de ce volume pour assurer le nettoyage des filtres : il ne restait donc que 1140 m³ disponibles pour la distribution vers les abonnés en fin d'été 2009.

L'eau est ensuite véhiculée par une conduite d'adduction, dite "maitresse", de diamètre intérieur 170 mm qui alimente 8 réservoirs, dont 3 doubles cuves, répartis sur l'ensemble des 7 communes. Ceux-ci constituent une réserve de plus de 2 800 m³ et font également office de réserves incendie.

A partir des réservoirs, l'eau est distribuée de façon gravitaire à chaque abonné, sauf sur le secteur des Chalets de Savouaire, commune de St Michel lés Portes, où 6 abonnés sont alimentés par l'intermédiaire de deux surpresseurs.

La totalité du réseau représente 135 000 mètres linéaires (ml) de canalisations, hors petits branchements de particuliers.

Les principaux équipements ou caractéristiques sont :

- 5 captages
- 11 réservoirs – 15 cuves
- 65 appareils de régulation et 118 ventouses sous regards
- 4 sur-presseurs
- 1 unité d'ultrafiltration avec 1 pico centrale
- 15 sites en glissements de terrains
- Montant d'un rééquipement à neuf **24 millions d'euros HT**

Pour donner à l'eau des caractéristiques satisfaisantes de potabilité ou pour prévenir les risques de contamination, il est nécessaire de la traiter.

Les principaux procédés de traitement sont :

- La désinfection aux ultra-violets (réservée aux réseaux à faible linéaire)
- la désinfection, à l'aide de produits oxydants (chlore, eau de javel, ozone) qui détruisent les germes,
- la filtration qui a pour but de clarifier l'eau et la débarrasser des éléments en suspension et germes.

La source de la Taillat, qui alimente les parties hautes de la commune de Saint-Paul-lès-Monestier, subit un traitement à la javel, par pompe doseuse, depuis le mois de juin 1996. Le hameau de Romant est alimenté par cette source depuis novembre 2005. La source dite de Romant, peu contrôlée, a été quant-à elle conservée afin d'alimenter les bâtiments de l'ex Association du même nom, en raison d'un important droit d'eau existant. Un propriétaire dont l'habitation jouxte ces bâtiments possède également un droit d'eau.

Depuis fin octobre 2008, le réseau principal, dit amont (Sources Fraichinet et Font-Noire) est équipé d'un traitement de l'eau par ultrafiltration, permettant de supprimer la turbidité ainsi que les virus et germes pathogènes. La turbidité était devenue un problème récurrent ces dernières années et la principale cause de non-conformité de l'eau distribuée. Un traitement au chlore, du fait de son pouvoir *rémanent*, a été conservé afin de ne pas connaître de pollution lors du transit de l'eau dans la conduite d'adduction longue de 21 km, mais scindée en deux au niveau du réservoir de Monestier de Clermont.

La source de Font-Fovèze, alimentant en permanence ce réservoir, subit également un traitement par pompe doseuse à la javel depuis l'automne 2012 afin de sécuriser la distribution vers l'aval. En effet, ce réservoir d'une capacité de 1000 m³ (2 x 500 m³) réalimente les réservoirs des communes situées plus au nord, à savoir :

- Saint Paul lès Monestier
- Sinard
- Avignonet
- Saint Martin de la Cluze

Depuis mars 2014, la source de Pierre Feu sur Avignonet est propriété du service des EAUX. Après exécution des travaux de restauration et mise en service courant 2016, elle pourra alimenter principalement en période d'étiage, les communes d'Avignonet, Saint Martin de la Cluze et Sinard (hors Le Collet et Vière). En dehors des périodes de fort étiage, elle restera en fonctionnement dit dégradé afin d'éviter le colmatage des pompes et garantir la qualité de l'eau par son renouvellement dans les installations et conduites.

Rappel : le principe de *rémanence* n'existe pas lors de traitement aux ultraviolets (UV), ce dernier étant réservé aux réseaux à faibles linéaires.

Indicateurs Démographiques

Nombres d'habitants au 31/12/2015

COMMUNES	POPULATION Principale	POPULATION Pondérée	différence
	Nbr Habitants	Nbr Habitants	en %
AVIGNONET	218	235	7,8
MONESTIER DE CLERMONT	1407	1470	4,5
ROISSARD	293	313	6,8
ST MARTIN DE LA CLUZE	635	667	5,0
ST PAUL LES MONESTIER	248	274	10,5
SINARD	652	687	5,4
ST MICHEL LES PORTES	255	271	6,3
TOTAL	3708	3917	5,6

Capacité d'accueil touristique en 2015

COMMUNES	POPULATION Principale	CAPACITE TOURISTIQUE		Période
		Maximum	TOTAL	de pointe
AVIGNONET	218	420	638	15/07 - 15/08
MONESTIER DE CLERMONT	1407	300	1707	15/07 - 15/08
ROISSARD	293	300	593	15/07 - 15/08
ST MARTIN DE LA CLUZE	635	150	785	15/07 - 15/08
ST PAUL LES MONESTIER	248	80	328	15/07 - 15/08
SINARD	652	80	732	15/07 - 15/08
ST MICHEL LES PORTES	255	70	325	15/07 - 15/08
TOTAL	3708	1400	5108	

Population des 7 communes à l'horizon 2030

HYPOTHESE HAUTE

COMMUNES	Sédentaires	Saisonniers	Total
ST MICHEL	350	100	450
ROISSARD	380	350	730
MONESTIER	1700	300	2000
ST PAUL	400	100	500
SINARD	900	100	1000
AVIGNONET	350	450	800
ST MARTIN	1000	180	1180
Total CDC	5080	1580	6660

HYPOTHESE BASSE

COMMUNES	Sédentaires	Saisonniers	Total
ST MICHEL	270	60	330
ROISSARD	340	300	640
MONESTIER	1600	250	1850
ST PAUL	270	60	330
SINARD	800	60	860
AVIGNONET	250	400	650
ST MARTIN	850	100	950
Total CDC	4280	1230	5610

Ces évolutions de population ont été établies en collaboration avec les services de la DDT et les communes concernées. Ces dernières assurent un recensement annuel efficace.

Les perspectives sont assises sur l'évolution des documents d'urbanisme et la mise en service de l'autoroute A 51 jusqu'au Col du Fau, effective depuis juin 2006 et des exigences de la « Loi Montagne » et du SCoT.

A ce jour, environ 45 logements sont en attente de construction, soit de l'ordre de 112 personnes supplémentaires sur le territoire d'ici deux ans, indiquant que nous avons déjà dépassé les hypothèses démographiques basses d'il y a 10 ans (voir les anciens RPQS). Ces hypothèses ont donc été réajustées fin 2015.

Rendement technique du réseau :

La Communauté de Communes dessert exclusivement des branchements domestiques.

Nombre de compteurs	1 954
Compteurs Individuels	1 929
Compteurs Généraux	25
Nombre d'abonnés	1 892
Volumes produits en M ³ , lecture des compteurs	252 113
Volumes facturés en M ³	189 617
Volumes distribués en M ³	201 150
y compris fontaines, BF, toilettes, etc... Nombre	31
y compris purges d'hiver Nombre	6
Rendement technique général	79,8%

Abonnés et consommations par commune Consommations aux fontaines publiques

COMMUNE	Nombre d'abonnés	Consommation aux fontaines Nbr / m3	Consommation des abonnés m3 (rôle)	Conso' interméd. Nbr / m3	Conso' totale
AVIGNONET	86		13 067	4 / 187	13 254
MONESTIER DE CLERMONT	647	8 / 2 372	61 780	17 / 539	64 691
ROISSARD	181	9 / 3 771	17 416	6 / 109	21 296
ST MARTIN DE LA CLUZE	336	3 / 11	28 771	7 / 206	28 988
ST PAUL LES MONESTIER	149	3 / 187	10 402	4 / 166	10 755
ST MICHEL LES PORTES	192	4 / 1 593	14 884	4 / 137	16 614
SINARD	301	4 / 66	33 542	6 / 732	34 340
TOTAUX	1 892	31 / 8 000	179 862	48 / 1 775	189 918

Le différentiel de consommations entre les 2 tableaux précédents provient des 6 droits d'eau (301 m³) inclus dans les conso' intermédiaires.

**RENDEMENTS DES RESERVOIRS ou RESEAUX SPECIFIQUES
ANNEE 2015**

N°	RESERVOIR / réseau	VOLUME PRODUIT	NOMBRE ABONNES	VOLUME FACTURE	VOLUME DISTRIBUE	RENDEMENT
1	ST MICHEL	16 521	183	13 050	13 110	79,4%
2	ROISSARD / LE FAU	24 585	169	21 041	21 706	88,3%
*3	ROISSARD / VILLAGE	14 411	97	12 928	12 983	90,1%
4	MONESTIER	79 521	653	65 177	73 631	92,6%
**5	ST PAUL / CHABOTTE	4 291	64	3 536	4 247	99,0%
6	ST PAUL / VILLAGE	10 760	86	7 070	7 306	67,9%
7	SINARD / LE COLLET	1 165	11	739	742	63,7%
8	SINARD / AVIGNONET	60 922	390	47 669	47 769	78,4%
8a	Sinard / village	37 022	242	28 875	29 030	78,4%
8b	Avignonet	20 617	97	13 811	13 855	67,2%
8c	La Morte / La Motte	5 811	50	4 643	4 894	84,1%
9	ST MARTIN	33 681	322	28 529	28 899	85,8%
10	Roc Rochefort	229	7	229	229	100%
	Adduction	3477	4	2 577	3 477	
	TOTAL distribution	235 152	1 892	189 617	201 150	85,5%
	TOTAL / prélèvements	252 113				79,8%

* Roissard / village est un sous compteur de Roissard / le Fau

** St Paul / Chabotte est alimenté par la source de La Taillat

8a, 8b et 8c sont des réseaux de distribution indépendants ayant pour origine le réservoir de Sinard/Avignonet (n° 8)

Le rendement technique général du réseau d'eau (79,8%) est en légère baisse par rapport à 2014 (81,9%) et provient de la baisse du rendement en distribution (88 à 85,5%). Notre réseau reste performant.

Le rendement du réservoir de Monestier est aujourd'hui de 92,6%, contre 90,6% en 2014. Cette progression n'a pu compenser les pertes sur les autres réseaux, hormis Sinard/Avignonet qui a peu varié.

Les rendements en distribution sont bons, hormis sur Avignonet et Saint Paul lès Monestier.

Sur Avignonet, l'augmentation attendue du rendement (67,2% en 2015) devrait arriver en 2016. Le renouvellement des conduites en PEHD sur le secteur en glissement de terrains coté barrage s'est terminé fin 2015.

Le rendement sur Saint Paul lès Monestier est en baisse à 67,9% (72,9 % en 2014) en raison de nombreuses fuites sur le secteur en glissements de terrains de Laye qui a été traité en août 2015 sur une longueur de 1000 mètres.

Quant-à celui de St Michel lès Portes, il est à nouveau en retrait à 79,4% (85,4 % en 2014) suite à 3 fuites importantes, sur la Bâtie d'Ambel (1200 m3). La réfection des 150 ml de ce réseau est programmée pour 2016/2017.

Ceux du Fau ou du Village de Roissard ont chuté suite à une fuite ayant nécessité 3 semaines de détection.

A Sinard, le rendement connaît une légère progression à 78,4% (77,2% en 2014).

La présence du compteur placé depuis 2007 au départ de l'antenne du Mas reste un outil permettant au service d'être très réactif. Les casses sur cette antenne consommant 15 m³/jour font rapidement chuter le rendement d'Avignonet.

C'est également ce compteur qui a permis de révéler plusieurs petites fuites, sur ce secteur, lesquelles auraient été introuvables par les moyens traditionnels et ont été réparées lors des réfections par des conduites en PEHD, courant 2015.

Le réservoir Roc Rochefort alimente uniquement 6 abonnés. Il reste indépendant car installé immédiatement à l'aval des sources. Les seules pertes de ce réseau quasiment neuf proviennent du nettoyage annuel, d'où son rendement de 100%. Le réseau de La Morte de Sinard a connu une chute de rendement à 84,1 %, suite à 1 fuite.

Le projet de mise en service de la nouvelle source de Pirrefeu a débuté. Cette opération d'un coût global de 950 000 € HT, est subventionnée par l'Agence de l'Eau et le Département, avec une aide exceptionnelle d'EDF, si bien que notre service éprouvera moins de difficultés financières et pourra reprendre le renouvellement des conduites dès 2016.

Le rendement de la conduite d'adduction est, en 2015, de 98% (97% en 2014). Après les multiples réparations de 2013 et 2014, puis une modification de l'alimentation du réservoir de St Michel lès Portes début 2015.

La mise en œuvre de 140 ml de tuyau PEHD sur un secteur en glissement a réellement permis de sécuriser cette section de la route départementale n° 8a, près de Saint Michel lès Portes.

Fin 2015, quatre abonnés restent directement desservis par la conduite d'adduction en raison de leur position géographique trop éloignée de tout réservoir, sur la commune de Saint Michel lès Portes, route de la Bâtie. Ces quatre branchements, situés après le traitement de Font-Noire, sont alimentés depuis un réservoir de 40 m³ (bâche de reprise des pompes), ce qui garantit une qualité d'eau conforme et constante, sans problème particulier.

Enfin, un contrôle périodique de l'ensemble des appareils spécifiques du réseau est en place et permet leur remplacement ou leur réparation systématique en cas de dysfonctionnement. Le parc compteurs des particuliers est renouvelé à raison de 7 à 10% l'an (environ 150 compteurs), garantissant ainsi un comptage plus précis. En 2015 l'ensemble du parc compteurs a moins de 14 ans. Cependant, 4 installations demeurant inaccessibles et seront traitées d'ici 3 ans, dès que des accords seront intervenus avec les propriétaires.

L'ensemble des appareils de protection de notre réseau, 65 appareils de régulation de pression (type réducteur) et 118 ventouses permettant de chasser l'air emprisonné sur les points hauts des conduites, est contrôlé une fois par an.

En 2015, le nombre de jours d'arrêt de travail est de « zéro ».

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le service est géré en régie (depuis la source à la facturation). Seuls les travaux neufs, de branchements et les terrassements pour réparations sont assurés par les entreprises attributaires des marchés.

- Personnel du service : 1 directeur à 85 %
1 poste administratif à 60 % (4 agents différents)
2 techniciens à 100 %

- Indice linéaire de pertes :

C'est le ratio entre le volume de pertes (volume produit – volume distribué) par jour et le linéaire du réseau.

Soit : $(252\ 113 - 201\ 150) / 365 / 135 = 1,034\ m^3/j/km$

- Indice linéaire de consommation :

C'est le ratio entre le volume entre les volumes consommés par jour et le linéaire du réseau.

Soit : $201\ 150 / 365 / 135 = 4,082\ m^3/j/km$

- Indice linéaire des volumes non comptés :

C'est le ratio entre le volume non compté (volume mis en distribution – volume comptabilisé) par jour et le linéaire du réseau.

Soit : $(201\ 150 - 189\ 617) / 365 / 135 = 0,234\ m^3/j/km$

- Le taux moyen de renouvellement des réseaux est d'environ 1% par an depuis 1997, mais a atteint 3 % en 2015, correspondant au remplacement d'environ 4000 ml de conduites sur les secteurs en glissements. Les travaux de mise en service de la source de Pierre Feu, bien maîtrisés, n'ont pas généré de dépassements financiers.

- Le taux de réclamations a été de 2,5 pour mille en 2015. Il est en général compris entre 1 et 3 pour mille.

- Le taux d'impayés fin 2015 est d'environ 17%. 60 000 € TTC restent à recouvrer de 2008 à 2014, si bien que ce taux effectif 2015 est de 4.3 %, soit 19 200 € TTC, en légère baisse par rapport à 2014 (4,4%). Cela signifie également que de nombreux impayés antérieurs à 2014 n'ont pas été réglés.

- Les délais pour un branchement sont inférieurs à un mois, sauf en cas de grosses intempéries.

- La campagne de réfection des branchements en plomb est terminée depuis fin 2013.

Points de prélèvements et périmètres de protection

Source Fraichinet : située sur les communes de Gresse en Vercors et Saint Michel les Portes, son périmètre de protection immédiat est clos (DUP du 21.10.55), mais une nouvelle DUP est en cours depuis 1995 afin de mettre en place les autres périmètres de protection.

Source Font-Noire : située sur la commune de St Michel les Portes la DUP du 27.7.83 a permis de mettre en place les périmètres de protection réglementaires, à l'époque. Une nouvelle DUP est en cours afin d'en assurer la conformité, au même titre que les autres sources, depuis 1995.

Source Font-Fovèze : située sur la commune de Roissard une DUP est en cours depuis fin 1993. Elle alimente en permanence le réservoir de Monestier de Clermont. Des travaux ont été réalisés en mai 1997 afin d'en améliorer l'adduction. Une deuxième tranche mise en œuvre en 2001, afin de compléter ces travaux, a révélé, sans traitement, une eau de très bonne qualité sur cette source.

Source la Taillat : située sur la commune de Saint Paul les Monestier une DUP est en cours depuis fin 1993, elle alimente les habitations des " hauts " de St Paul lès Monestier, c'est à dire les hameaux d'Audière, Bonnetaire, Gruère, Les Pignes, Ponsonnanche, Chabotte et Romant depuis novembre 2005.

Source Romant : située sur la commune de Saint Paul les Monestier, pas de DUP et de périmètres de protection sur cette source alimentant uniquement l'Association Romant (35 personnes) et un autre abonné qui possèdent un droit d'eau de 10 litres / mn ($14,4 \text{ m}^3 / \text{jour}$) au maximum. Le raccordement de ces bâtiments sur la source de La Taillat a été réalisé fin 2005. La source de Romant, non protégée, n'est plus utilisée pour la consommation humaine. A présent, elle dessert uniquement la chèvrerie de l'Association et une résidence secondaire possédant également un droit d'eau, mais également raccordée sur la source de la Taillat (réservoir de Chabotte).

Source Pierrefeu : située sur la commune d'Avignonet et d'excellente qualité, elle a été acquise en mars 2014 et permettra d'alimenter, après d'importants travaux de réfection et de liaison au réseau existant, 3 communes du réseau aval (Avignonet, Sinard, St Martin de la Cluze) garantissant ainsi un surplus de capacité pour les 4 autres communes, les plus à l'amont du réseau.

Les différentes DUP en cours n'ont pu aboutir, à ce jour, en raison d'une surcharge de travail des services instructeurs de l'Etat, malgré des dossiers déposés en 1996.

Depuis 2007, elles sont instruites par l'ARS et leurs programmations sont relancées depuis 2009. Le marché a été attribué fin 2011, si bien que les dossiers seront déposés en 2015 et 2016, y compris celui de Pierrefeu. Romant qui n'est plus utilisée pour la consommation humaine et dont la mise en conformité est abandonnée, a été exclue du dispositif.

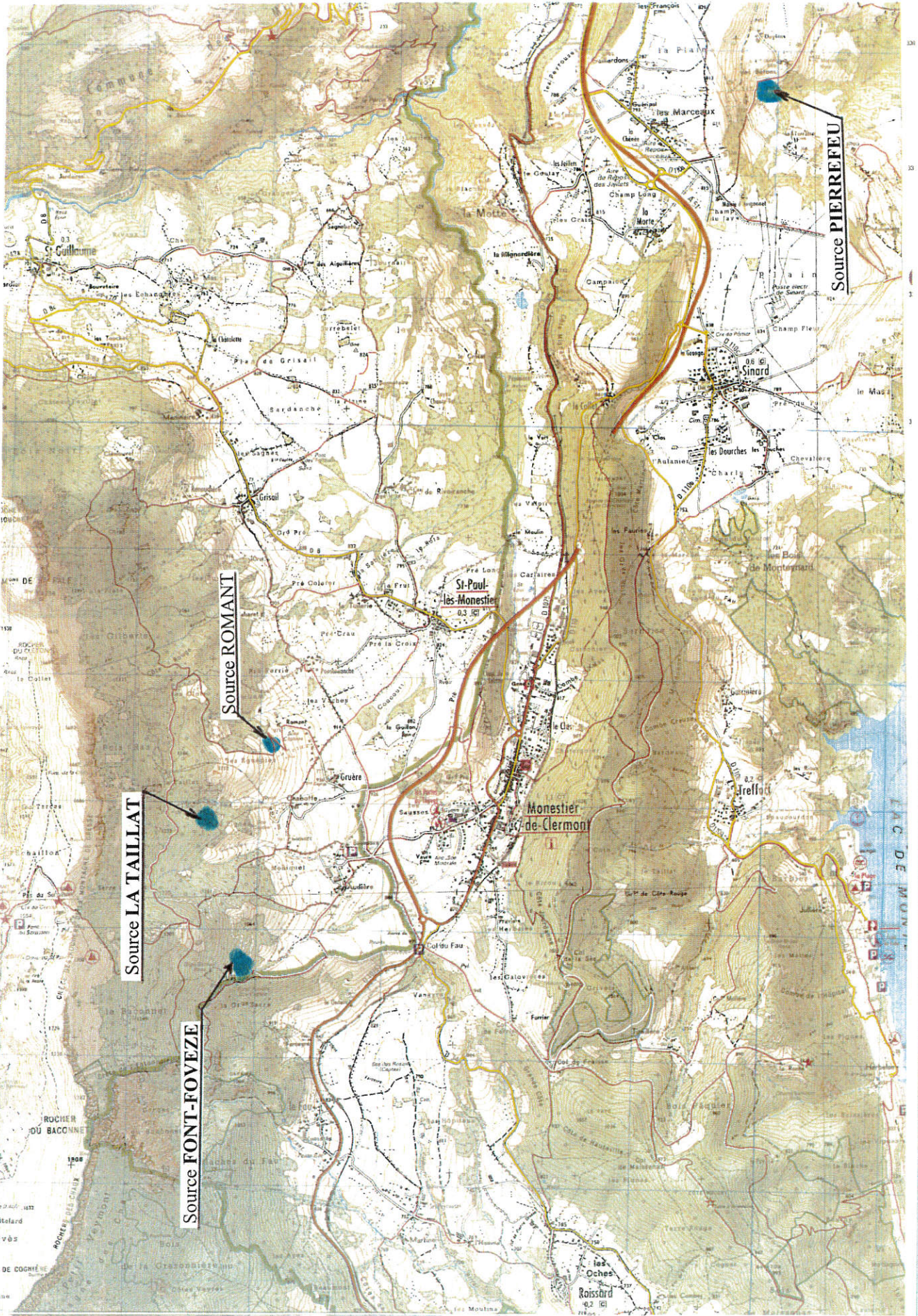
Localisation des principaux points de prélèvement :

Voir cartes ci-jointes



Source FONT-NOIRE

Source FRAICHINET



Communauté de communes du TRIEVES
Tableau des équipements de comptages et d'arrêt en service dans
les ouvrages à la date du 31/12/2015

NUMERO	OUVRAGES CONCERNES	COMPTAGE	ARRET
4	MONESTIER 2 cuves de 500 m ³ incendie = 400 m ³	1 Woltex HA cl B. ø 100 placé sur l'arrivée avec TE + 1 ø 100 sur départ MdeC avec TE, 1 ø 65 TE sur arrivée Font-Fovèze et 1 ø 100 avec TE sur départ adduction vers com ^{nes} au nord	1 vanne de régulation PN 16, ø 100 dans chambre vannes avec limiteur de débit 50 m ³ /h et double débit
6	ST PAUL LES MONESTIER 1 cuve de 200 m ³ Incendie = 90 m ³	1 Woltex - V.H.A. ø 65 placé sur l'arrivée avec TE + 1 Woltex - V.H.C. ø 100 sur départ avec TE.	1 robinet altimétrique P.N. 16, ø 60 dans chambre des vannes
7	LE COLLET DE SINARD 1 cuve de 15 m ³ Incendie = 5 m ³	1 compteur d'eau H.V. de 40 mm, capacité journalière 100 m ³ placé sur la bâche de pompage : réservoir du hameau de Vière	2 interrupteurs à flotteur cuivre dans réservoir + un robinet altimétrique ø 40
8	SINARD / AVIGNONET 2 cuves de 300 m ³ Incendie = 200 m ³	1 Woltex - V.H.C. ø 100 placé sur l'arrivée avec TE + 1 Woltex - V.H.C. ø 100 sur départ avec tête émettrice et Woltex ø 80 sur départ La Morte	1 robinet altimétrique P.N. 25, ø 100 dans chambre des vannes
9	ST MARTIN DE LA CLUZE 1 cuve de 200 m ³ , 1 cuve 150 m ³ . Incendie = 160 m ³	1 Woltex - V.H.C. ø 80 placé sur l'arrivée avec TE + 2 Woltex - V.H.C. ø 100 placés sur les départs avec TE	1 robinet Hydro-Savy P.N.16, ø 60 (hydrobloc) et 1 altimétrique ø 60 PN 25 dans chambre des vannes
1	ST MICHEL LES PORTES 1 cuve de 200 m ³ Incendie = 90 m ³	1 compt axiale ø 60 cl B sur arrivée 1 Woltex V.H.C. ø 80 placé sur départ avec TE. Il est alimenté par surpresseur	1 poire de niveau pilotant le surpresseur par le biais des automates de télégestion et lignes téléphoniques
5	CHABOTTE 1 cuve de 100 m ³ Incendie = 60 m ³	1 Ataris. ø 80 placé sur départ avec TE (Tête Emétrice)	1 robinet altimétrique P.N.16, ø 65 (LAURAM) dans chambre des vannes
3	LE VILLAGE ROISSARD 1 cuve de 150 m ³ incendie 60 m ³	1 Woltex - V.H.C. ø 80 placé sur départ avec TE	1 flotteur mécanique simple (compensé)
2	LE FAU ROISSARD 1 cuve de 200 m ³ Incendie = 90 m ³	1 Woltex - V.H.C. ø 80 placé sur l'arrivée avec TE + 1 Woltex V.H.C. ø 100 placé sur départ avec TE	1 vanne de régulation P.N.16, ø 80 dans chambre des vannes, limiteur de débit 7 m ³ /h et pilote
10	ROC-ROCHFORT GRESSE EN V. 2 cuves PEHD de 4 m ³ et traitement aux UV	1 compteur d'eau à hélice verticale de 40 mm, capacité journalière 100 m ³ placé dans le regard de départ.	1 flotteur mécanique simple (compensé) dans chaque cuve
0	ADDITION station de Font-Noire, arrivée	2 compteurs débimétriques ø 150 et 100 mm. avec Tête Emétrice sur eau brute et traitée respectivement	Alimentation de la pico centrale avant traitement de la turbidité et stokage eau.

28 analyses d'eau en 2015

Types d'Analyses	D1+D2 Distribution (Turbidité maxi : T=2)		B3A après traitement		P1N ou P2M/R 25 à 180 paramètres		RPN/S Eau brute
Nombres	13	1	1	0	6	3	4
C=Conforme NC= Non C	C	NC	C	NC	C	NC	
	Sinard				La Taillat		Font-Fovéze
	Avignonet				Fraichinet		Fraichinet
		Monestier			Fraichinet		La Taillat
Commune	Audière						Fraichinet
	St Michel				La Taillat		
	St Martin						
ou	Monestier				Ft Fovèze		
			Audière		Fraichinet		
	Audière						
lieu-dit	Avignonet				Fraichinet		
	St Michel						
	Sinard				Ft Fovèze		
	Roissard						
	Audière				Fraichinet		
	Avignonet						

En distribution (D1+D2) = 13/14 analyses conformes soit 93%

Cette année, l'eau provenant de la source de Fraichinet et la Taillat ont connu un taux de conformité de 93 %. Une seule non-conformité en 2015 en raison d'un prélèvement chez un particulier ayant conservé un tuyau plomb entre le compteur et son habitation, d'où traces de plomb lors de l'analyse. Le traitement par ultrafiltration des eaux ou par chloration ne sont pas en cause. Il est, aujourd'hui, impossible d'imposer à un abonné de remplacer ses tuyaux plomb en propriété privée.

Après traitement (B3A) :

Une seule analyse conforme en 2015

Bactério-physicochimie (P1N) et bactério-physicochimie complète (P2M/R) :

Six analyses sur neuf sont conformes et représentent 67% du type P1N ou P2M ou R.

Ces analyses font suite à des prélèvements sur l'eau brute. La non conformité sur La Taillat provenait d'une légère turbidité, mais concernant les sources de Font-Fovèze et Fraichinet, c'est une eau agressive (déséquilibre calco-carbonique) qui a conduit à une non conformité.

RPN/S : 4 analyses de ce type en 2015

Depuis l'élagage pratiqué sous les lignes électriques par les services d'ERDF, les principales coupures électriques sont consécutives aux orages. Les protections fonctionnent correctement et imposent le déplacement de nos personnels pour les remises en service de la station de Font-Noire.

Cette installation représente un coût de 1 072 000 € HT, y compris les modifications du réseau, mais le procès retenu permet de limiter les coûts de fonctionnement et les risques de colmatages (rupture d'alimentation chez les abonnés) et est un gage de sécurité et de qualité. En effet, il garantit la filtration de tous les germes connus dans notre région et est complété par un traitement au chlore de sécurité (ruptures de conduites, essais sur poteaux d'incendie...) indispensable sur un réseau aussi étendu que le nôtre.

Grâce à l'augmentation du nombre d'abonnés et l'attribution de subventions à hauteur de 72% (Taux supérieur aux prévisions) pour cette opération, le prix de l'eau n'en a pas souffert, car sa programmation s'est étalée sur trois budgets et la part restant à la charge du service s'est élevée à 297 000 € HT.

De plus la pico centrale hydroélectrique a rapporté 26 265 € HT en 2015 dont 1 825 € d'actualisation de 2009 à 2014, montant en augmentation grâce à une valorisation du prix, combinée à l'absence de défaut et un contrôle régulier des capteurs placés sur l'arrivée d'eau.

Un changement de prestataire imposé par l'ARS, est intervenu au 1^{er} janvier 2013, le coût des analyses s'élève à **2 161 € HT** pour 2015. Ce coût a grandement chuté en raison la baisse des prix unitaires du nouveau marché et de la bonne qualité de l'eau qui permet d'éviter les contre-analyses, en contre partie, les résultats souffrent de grossières erreurs de retranscription ou de jugement du laboratoire d'analyses.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU
Indicateurs de performance P101.1, P102.1 et P108.3

Maître d'ouvrage : C.C. DU TRIEVES

Indicateur paramètres physico-chimiques

Année	NOMBRE DE PRELEVEMENTS	NOMBRE DE PRELEVEMENTS CONFORMES	TAUX DE CONFORMITE*
2015	26	26	100,0 %

Indicateur paramètres bactériologiques

Année	NOMBRE DE PRELEVEMENTS	NOMBRE DE PRELEVEMENTS CONFORMES	TAUX DE CONFORMITE*
2015	26	26	100,0 %

* pourcentage à utiliser uniquement pour les collectivités de plus de 5000 habitants ou les unités de production de plus de 1000m3/j

Indicateur de la protection de la ressource

Captages	D.U.P. - Date	Etat de la procédure	Indice pour la ressource *	Débit moyen (m3/j)
FONTFOVEZE		Procédure en cours	40%	151
FONT NOIRE		Procédure en cours	40%	1
FRAICHINET		Procédure en cours	40%	827
LA TAILLAT		Procédure en cours	40%	24

indicateur pondéré sur le débit pour la collectivité : 40,0 %

* voir règles de calcul au verso du document

C.D.C. DU TRIEVES
 Service des Eaux
 300 chemin Ferrier
 38650 MONESTIER DE CLERMONT
 Tél: 04.76.34.11.22

Facture EAU
 N° 2015-012-000739 Le 07/09/2015

DELAI DE REGLEMENT
 Jusqu'au : 31/10/2015

TRESOR PUBLIC DE MENS
 PLACE DE LA MAIRIE - 38710 MENS

Conformément à la loi sur l'eau du 06/01/1992, le forfait est remplacé par un abonnement /Mois variant en fonction du diamètre du compteur installé auquel s'ajoute la consommation réelle. Nous vous invitons à vérifier régulièrement vos installations après compteur.

38650 ST PAUL LES MONESTIER

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

LE PAIEMENT PARTIEL EST IMPOSSIBLE LORS D'UN PAIEMENT PAR TIP
 N° D'URGENCE SERVICE DES EAUX : 06.82.09.16.07

Réf. Abonnement : A-PAU-01638						Période facturée : du 01/05/2014 au 30/04/2015	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse	
P00189	C00282	1203	1323	120	20/05/2015	38650 ST PAUL LES MONESTIER	

Branchement	Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
P00189	Montant Eau : tranche 1 à 350	120	1.48000	177.60	5.50
P00189	Abonnement	12	5.50000	66.00	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU				85.78%	243.60
P00189	Taxe sur consommation d'eau	120	0.04660	5.59	5.50
P00189	Redevance Pollution	120	0.29000	34.80	5.50
ORGANISMES PUBLICS				14.22%	40.39

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
283.99	Eau	2	283.99	5.50	15.62
Total TVA :					15.62

NET A PAYER : 299.61 euros

A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de 30 jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso. Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous au comptable public, seul acteur compétent en matière de recouvrement.

Utilisation du TIP :

Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie.

Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé.

Ne jamais modifier le TIP.
 Ne pas utiliser de trombone.
 Ne pas plier, ne pas agraffer.

Partie à détacher en suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

38650 ST PAUL LES MONESTIER

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
 ICS :
 Référence : 2015-012-000739
 Créancier

Montant : 299.61 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 20005
 94974 CRETEIL CEDEX 9

022010500151

941133000175 081800000000000007390380234917706 29961

LA FACTURE D'EAU

La consommation de référence, ci-après, est celle d'un ménage moyen pour une période de un an, soit 120 m³, y compris la taxe pollution et redevance de prélèvement imposées par l'Agence de l'Eau.

Prix unitaire	2014 en Euros	2015 en Euros	évolution	justification
prime fixe	66,00	66,00	0%)
0 à 350 m ³	1,48	1,48	0%) équilibre (du
351 à 1000 m ³	1,11	1,11	0%) service
+ de 1000 m ³	1,01	1,01	0%)
Taxe Pollution	0,28	0,29	3,6%	Imposé
Taxe prélèvement	0,0466	0,0466	0%	Imposé

Les prix 2014 et 2015 sont Hors Taxes.

La TVA sur l'ensemble des postes est à 5,5%.

En 2014, le prix moyen du m³ était de **2,486 Euros TTC**, soit 298.35 € TTC pour 120 m³ dont 15,22 € de TVA pour l'ensemble des abonnés.

En 2015, le prix moyen du m³ est de **2,497 Euros TTC**, soit 299.61 € TTC pour 120 m³ dont 15,62 € de TVA pour l'ensemble des abonnés.

De 2014 à 2015, on constate une progression de 0,44 % du prix du mètre cube due à l'augmentation de la redevance pollution imposée par l'Agence de l'Eau.

En effet, l'augmentation du prix de l'eau, cette année, est minime. Le tarif 2014 de la CC Trièves a été reconduit pour 2015, année qui a connu une progression des ventes d'eau de 4 500 m³ (+2,6%) par rapport à 2014 en raison de l'augmentation du nombre d'abonnés (+ 44 en 2015).

Rappel : l'étiage du 2^{ème} semestre 2009 reste exceptionnel, mais pourrait se renouveler compte tenu de l'évolution des contraintes climatiques. La source de Fraichinet débitait **9,7 l/s** fin septembre 2009 et celle de Font Noire **5.4 l/s**, ce qui représentait une production de 1300 m³ / jour. L'unité d'ultrafiltration réclamant alors 12% de ce volume (soit 160 m³) pour assurer le nettoyage des filtres, il ne restait donc que 1140 m³ disponibles pour la distribution.

Notre service est vulnérable car nos capacités d'alimentation en eau sont limitées et les rendements plutôt élevés laissent très peu de marge de manoeuvre. La mise en service de la source de Pierrefeu en 2016 permettra de sécuriser notre distribution et accepter le développement du territoire et de nouvelles constructions. Par ailleurs, la présence de seulement 2 agents techniques autorise peu les absences tout en rendant compliquée l'organisation des astreintes.

Une demande a été formulée vers l'entreprise attributaire du marché à bons commandes afin d'accompagner le service pour ces astreintes, mais compte tenu des horaires de prise de service imposés par l'entreprise, cette dernière ne peut mettre à disposition un employé d'astreinte pendant une semaine complète, mais uniquement et exceptionnellement certains week-ends du vendredi 18 h au lundi 6 h 30.

Communauté De Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Chichilianne - Clelles - Cordéac - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Saint Sébastien - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2014/116

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 10 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 2 juin 2014

Titulaires présents : Mmes Frédérique Puissat, Anne-Marie Barbe, Véronique Menvielle, Pierline Hunckler, Marie-Jo Villard, Nathalie Pero, Solange Saulnier, Eliane Paquet, Ameline Diénot, Colette Giroud, Marie-Christine Viola, Mrs Jérôme Fauconnier, Yann Souriau, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Guillaume Gontard, Bernard Coquet, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Laurent Viillard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Jean-Louis Poite, Eric Bernard, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Sabine Campredon, Marie Donnat, Béatrice Vial.

Pouvoirs : Jeanne Lucsanszky à Jean-Pierre Agresti, Marcel Calvat à Bernard Coquet, Marc Delmas à Guillaume Gontard, Marie-Claire Brizion à Frédéric Troy.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : PRIX DE L'EAU A COMPTEUR DU 1^{er} JUILLET 2014

Le Vice-président, délégué à la vocation Eau, présente les prévisions budgétaires du service des eaux pour l'année 2014 et propose au conseil d'approuver les tarifs suivants :

- **Pour les particuliers** :

Concernant la vente d'eau uniquement, il propose de conserver, à compter du 1^{er} juillet 2014, les mêmes tarifs que l'année dernière soit :

Tranche d'eau :

De 0 à 350 m ³	1.48 € H.T. le m ³ ,
De 351 à 1000 m ³	1.11 € H.T. le m ³ ,
Plus de 1000 m ³	1.01 € H.T. le m ³ ,

Contrôle compteur : 70 € H.T.

Remplacement du compteur gelé : 85 € H.T.

Prime fixe :

Compteur 15 ou 20 mm	5.50 € H.T. /mois,
Compteur 25 ou 30 mm	11.00 € H.T. /mois,
Compteur 40 mm et plus	35.00 € H.T. /mois,

Frais fermeture/ ouverture de vanne 32.00 € H.T.

Coût horaire de l'agent + véhicule 32.00 € H.T.

Demande de branchement au réseau 450.00 € H.T.

Pénalités pour infraction au règlement 880.00 € H.T.

Pénalité pour non-paiement 25% de la somme avec un minimum de 15.25 €

Frais pour facture intermédiaire 15 € H.T.

- **Pour les fontaines publiques** :

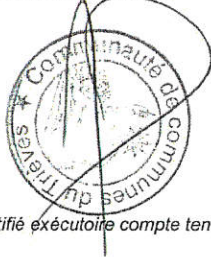
Le Vice-président propose de reconduire les tarifs 2013 pour l'eau fournie aux fontaines publiques et piscines municipales.

Tranche d'eau par fontaine :	
De 0 à 1000 m ³	0.05 € H.T. le m ³
Plus de 1000 m ³	0.15 € H.T. le m ³
Prime fixe :	15.24 € H.T. / an
Pour les piscines municipales :	
Prix de l'eau :	0.05 € H.T. le m ³
Prime fixe :	15.24 € H.T. / an
• <u>Pour les poteaux d'incendie :</u>	
Coût minimum d'accès au réseau :	15.00 € H.T.
Pour les entreprises, jusqu'à 6 m³	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré.

- **ACCEPTE** la nouvelle tarification proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 10 juin 2014
 Le Président,
 Jérôme Fauconnier



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/06/14 et de sa publication le 23/06/14

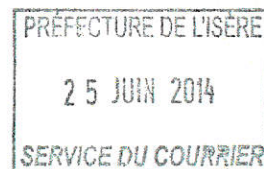


TABLEAU EVOLUTIF DE FACTURATION D'EAU

Année 2015

Avignonet	86	13 067	17 490	4 398	5 737	27 625
Monestier	647	61 780	88 009	20 795	44 127	152 931
Sinard	301	33 542	46 664	11 290	19 670	77 624
St Martin	336	28 771	41 868	9 684	22 288	73 840
St Michel	192	14 884	20 624	5 010	12 523	38 157
St Paul	149	10 402	15 361	3 501	9 955	28 817
Roissard	181	17 416	24 650	5 862	11 688	42 200
Total	1892	179 862	254 666	60 540	125 988	441 194

Année 2014

Commune	Nbre	M3	Montant	Taxes	Prime fixe	Total HT
Avignonet	82	12 596	17 009	4 114	5 632	26 755
Monestier	630	62 112	88 269	20 285	42 940	151 494
Sinard	295	31 503	44 036	10 289	19 554	73 879
St Martin	331	28 417	41 404	9 234	22 007	72 645
St Michel	190	12 147	17 929	3 967	12 452	34 348
St Paul	145	10 688	15 818	3 491	9 565	28 874
Roissard	175	17 772	25 052	5 804	10 031	40 887
Total	1848	175 235	249 517	57184	122 181	428 882

Année 2013

Commune	Nbre	M3	Montant	Taxes	Prime fixe	Total HT
Avignonet	84	13 671	18 375	4 465	5 140	27 980
Monestier	627	67 327	94 088	21 989	38 430	154 507
Sinard	301	33 212	46 033	10 847	17 668	74 548
St Martin	329	28 868	42 021	9 367	19 636	71 024
St Michel	192	13 369	19 647	4 366	11 388	35 401
St Paul	145	12 314	17 962	4 022	8 663	30 647
Roissard	170	17 949	25 241	5 862	10 031	41 134
Total	1848	186 710	263 367	60918	110 956	435 241

Après une baisse en 2014, on constate une augmentation des consommations de 4,3 % due principalement à l'augmentation du nombre d'abonnés. On retrouve la consommation juste supérieure à celle d'il y a 11 ans, époque à laquelle le nombre d'abonnés était en dessous des 1450, soit inférieur de plus de 23%.

Depuis 2004, nous comptons 478 abonnés supplémentaires (+34%). La consommation moyenne par abonné ne baisse quasiment plus, malgré l'installation de systèmes de récupération d'eaux de pluie et autres économiseurs d'eau potable.

Les recettes prévues au budget 2016 sont, par principe, identiques à celles du budget précédent, malgré l'évolution du nombre d'abonnés. Ceci permet de maîtriser les éventuelles baisses de consommation.

Notre gestion est rassurante. Elle nous permet de réaliser les travaux d'amélioration de notre réseau, sans mettre en difficulté le budget de l'eau potable, tout en conservant un niveau d'investissement intéressant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES

PRIX DU METRE CUBE D'EAU POTABLE DE 1982 A 2015

ANNEE	PRIX DU M ³ EN € HT	ANNEE	PRIX DU M ³ EN € HT
1982	0,45	2002	1,69
1983	0,52	2003	1,73
1984	0,62	2004	1,83
1985	0,84	2005	1,83
1986	0,84	2006	1,85
1987	0,88	2007	1,87
1988	0,90	2008	1,90
1989	0,93	2009	1,90
1990	0,95	2010	1,91
1991	0,99	2011	1,92
1992	1,11	2012	1,96
1993	1,24	2013	1,98
1994	1,24	2014	2,03
1995	1,28	2015	2.03
1996	1,39		
1997	1,41		
1998	1,60		
1999	1,66		
2000	1,66		
2001	1,66		

Ces prix s'entendent hors TVA et hors redevances de prélèvement et pollution de l'Agence de l'Eau, pour une consommation de 120 m³ par an.

De 1999 à 2015, soit une période de 16 ans, on constate une augmentation moyenne du prix de l'eau inférieure à 1,23 % l'an.

TRAVAUX REALISES EN 2015

TRAVAUX ENTREPRISES

- Saint Paul lès Monestier, renforcement 165 ml de distribution ø 100 A par ø 125 F dans le bourg, depuis l'église jusqu'à la mairie.	31 800 € HT
- Roissard, renforcement de 480 ml de conduite d'adduction ø 170 A par une Fonte ø 200 mm du Fau à route de Savouaire, accotement RD 1075.	76 300 € HT
- Saint Paul lès Monestier, réfection de 1300 ml de conduites acier et PVC par des PEHD ø 32 à 75 mm pour purges et glissements à Laye et les Guillous.	42 000 € HT
- Roissard, réfection de 400 ml de conduite ø 40 PVC par des tuyaux PEHD Ø 50 mm sur glissements entre le Buisset et les Fauries	17 000 € HT
- Avignonet, réfection 970 ml de conduite acier et PVC par des tuyaux PEHD ø 32 à 90 en glissements sur le secteur des Cattiers au Mas.	47 000 € HT
- Roissard, réfection de 25 ml du drain principal source de Font-Fovèze	16 300 € HT
- St Martin de la Cluze, réfection de 700 ml de conduite ø 40 PVC par des tuyaux PEHD ø 50 et 75 en glissements sur le secteur de la Cavale aux Vaux.	19 500 € HT
- Avignonet, reprise du captage de Pierrefeu, mise en œuvre d'un pompage, de 2100 ml de conduites 100 et 125 F, alim élec et télégestion...	<u>578 000 € HT</u>
S/TOTAL	827 000 € HT

TRAVAUX EN REGIE : RAS

S/TOTAL	<u>0 € HT</u>
TOTAL GENERAL	827 000 € HT

28 nouveaux abonnés ont conduit à la mise en œuvre de 14 branchements dans le cadre du Marché à bons de commandes pour un montant de : **5 100 € HT**

15 interventions pour fuites avec engins et reprises d'éléments de réseau ont coûté : **11 700 € HT**

TOTAL **16 800 € HT**

Le volume d'eau correspondant perdu par les fuites est d'environ **8 250 m³**
Aucun débordement de réservoirs en 2015

SUBVENTIONS PERCUES EN 2015 :

Agence de l'Eau : glissements + purges	85 181 € HT
Département de l'Isère : solde Tx 2014	22 261 € HT
Département de l'Isère : St Paul le Bourg (bonus)	3 180 € HT
Département de l'Isère: Pierrefeu (bonus)	74 700 € HT
Département de l'Isère : adduction le Fau (bonus)	7 970 € HT
Département de l'Isère : solde adduction le Gagère	3 000 € HT
EDF/CLE : Pierrefeu acquisition	<u>15 000 € HT</u>

Total perçu en 2015 **211 292 € HT**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES

INTERVENTIONS 2015

Fuites – branchements - renouvellements

COMMUNES	Nbre fuites avec entreprise	Nbre fuites Service eau seul	Volumes Fuites en M3	Branch's Neufs	Nx Abon' (lot – HLM...)	Débord't réservoir M ³	Inter pour gel Nbre
AVIGNONET	2		780	2			
SINARD	1		750	4	2		
MONESTIER	1		2 000	3	6		
St PAUL MON	5		1 870	3			
ROISSARD	2		1 650		2		
SML PORTES	2	2	1 200		3		
SML CLUZE				2	1		
ADDUCTION							
TOTAL	13	2	8 250	14	14	0	0

En 2015, aucune fuite n'a été constatée sur la conduite d'adduction, de fait, aucun débordement de réservoirs enregistré.

Par contre, la moitié des fuites sont apparues sur des secteurs en glissements de terrains et représentent les plus grosses pertes d'eau. A partir de 2016, suite au remplacement des conduites (tuyau PEHD) sur ces secteurs, le nombre de fuites devrait être limité et les volumes d'eau perdus réduits.

Le linéaire total des conduites remplacées par des tuyaux PEHD en glissements de terrains avoisine les 4 800 ml, sur les 3 dernières années.

BUDGET 2015

Budget de fonctionnement réalisé :

- dépenses : 620 493 € HT
- recettes : 822 820 € HT

Budget d'investissement réalisé :

- dépenses : 880 063 € HT
- recettes : 686 439 € HT

Communauté De Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Chichilianne - Clelles - Cordéac - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley -
Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois Roissard - Saint Andéol - Saint
Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Saint Sébastien - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2016/44 *JP*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 4 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 29 mars 2016

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Bernard Coquet, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Marc Delmas, Laurent Viillard, Marie-Jo Villard, Nathalie Pero, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Jean-Louis Poite, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jacqueline Bonato, Gabriel Pero, Jean-Yves Capron, Jean-Pierre Barba.

Pouvoirs : Marie-Claire Terrier à Frédérique Puissat, Frédéric Troy à Marie-Jo Villard, Anne-Marie Barbe à Véronique Menvielle, Marcel Calvat à Bernard Coquet, Pierline Hunckler à Marc Delmas.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : EAU POTABLE – PROGRAMME DE TRAVAUX AEP 2016 – 49ème TRANCHE

Le Vice-président, délégué à la vocation eau, présente la programmation des investissements à réaliser pour l'année 2016. Il s'agit d'accepter cette programmation et autoriser le Président à solliciter le maximum de subventions.

INVESTISSEMENTS - PROGRAMME 2016 :

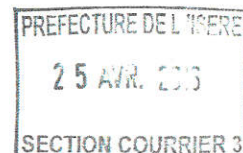
- Roissard : réfection de la conduite en vielle fonte à joint plomb ø 40 mm alimentant le hameau des Oches par un tuyau ø 75 PEHD sur 155 ml et suppression d'une servitude. Montant des travaux : **20 500 € HT**
- Saint-Michel-lès-Portes : remplacement par un ø 50 PEHD sous voirie, de la conduite PVC ø 40 mm alimentant la Bâtie d'Ambel. Montant des travaux : **12 500 € HT**
- Saint Paul lès Monestier : renforcement en ø 75 PEHD sur 140 ml sous voirie avant réfection de chaussée par la commune. Montant des travaux : **17 000 € HT**

Montant total du programme : 50 000 € HT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la programmation des travaux AEP 2016
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires et à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 4 avril 2016
Le Président,
Jérôme Fauconnier



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le *19/4/16* et de sa publication le *19/4/16*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES

PROGRAMME 2016 AEP - 49è TRANCHE

Ce programme prend en compte les demandes de l'ARS et de l'Agence de l'Eau relatives à la qualité de l'eau, les projets de développement et d'aménagement des communes adhérentes, les travaux routiers programmés par le département de l'Isère et les recommandations relatives aux rendements, économies d'eau et renouvellement des réseaux.

Il comprend :

1) Commune de ROISSARD

Réfection dans le hameau des Oches :

La conduite existante, dans le hameau, en fonte grise ø 40 mm à joints plomb, date des années 1930 et supporte mal les vibrations induites par le passage des gros engins et casse souvent. De plus, sur une longueur de 60 ml, elle est installée en terrain privé urbanisé et alimente une dizaine d'habitations situées sur la commune de Roissard.

La communauté de communes désire renforcer cette conduite par un tuyau PEHD ø 75 mm sur 155 ml, sous voie communale et garantir une meilleure qualité de l'eau distribuée aux abonnés du secteur. (Suppression du plomb), tout en éliminant les casses intempestives sur le hameau des Oches et la servitude en terrain privé.

Cette opération est un prolongement de la conduite ø 100 fonte installée en 2014 sur le chemin de Vie Morte, accédant au hameau des Oches et permettra d'éliminer le dernier tronçon de tuyaux en vieille fonte grise à joints plomb de la commune.

Coût : 20.500 € HT

2) Commune de SAINT MICHEL LES PORTES

Conduite de distribution de la Bâtie d'Ambel :

Ce hameau, comptant 3 habitations, est alimenté par une conduite PVC ø 40 mm datant des années 1970. Au cours de l'année 2015, nos services ont dû pratiquer 3 réparations sur cette canalisation dont une sur les 100 ml situés en terrain privé et très difficiles d'accès (parcelle construite clôturée, cadenassée).

La communauté de communes projette de la remplacer par un tuyau PEHD ø 50 mm et la déplacer sur 155 ml sur le chemin communal afin de limiter les interventions pour casses, rendre un accès plus aisé à cette conduite, tout en éliminant le risque de dégradation de ces tuyaux PVC antérieurs à 1980.

Coût : 12 500 € HT

3) Commune de SAINT PAUL-LES- MONESTIER

Conduite de distribution du hameau d'Audière:

La conduite en acier ø 40 mm, non revêtue intérieurement, date des années 1965 et se situe en terrains privés dont une partie sous un accès en remblai à environ 2.50 m de profondeur.

De plus, le branchement d'une des habitations se trouve sous l'extension de l'habitation d'un tiers, ce qui n'est pas sans poser quelques risques.

Par ailleurs, la commune souhaite refaire une grande partie de la chaussée de la Voie Communale desservant le hameau. Nos services désirent profiter de ces travaux pour renforcer (comme prévu au programme pluriannuel) la distribution sur 140 ml par un tuyau PEHD ø 75 et l'installer sous la VC afin de supprimer des servitudes très contraignantes.

La qualité de l'eau en sera améliorée et le travail des agents du service facilité.

Coût : 17 000 € HT

Montant total 50 000 € HT

PROGRAMMATION

TRAVAUX A PREVOIR DANS LES 10 PROCHAINES ANNEES

<u>Désignation des travaux</u>	<u>Priorité</u>	<u>Coût HT / année</u>	
<u>1/ Mise en conformité des captages :</u>			
DUP + Protection			
1-1 La Taillat/Font Fovèze	1	60 000 / 2016	
1-2 Fraichinet/Font-Noire	1	40 000 / 2016	
1-3 Aménagement de la source de Pierre Feu, mise en conformité	1	10 000 / 2016	
<u>2/ Travaux d'amélioration de l'adduction :</u>			
2-1 Construction d'une station de relèvement à Avignonet depuis la source de Pierrefeu pour alimenter les réservoirs de Sinard/Avignonet et Saint Martin de la Cluze, y/c 2100 ml ø 100 et 125 F	1	520 000 / 2016	
2-2 Remplacement ø 125 Acier à Monestier de Clermont sur 300 m par un ø 150 Fonte pour augmenter le débit vers Sinard/Avignonet (dernière section)	2	30 000 / 2018	
2-3 Remplacement du ø 80 Acier entre Avignonet et St Martin de la Cluze, sur 1500 m, par un ø 100 fonte, afin d'améliorer l'alimentation du réservoir de St Martin de la Cluze (fonction de la demande)	5	115 000 / 2023	
2-4 Réfection d'une partie de la source de Font-Fovèze perdant actuellement environ 100 m3/j	1	25 000 / 2016	
2-5 Réfection par tranches de la conduite ø 170 acier sur les communes de Roissard et St Michel lès Portes, soit 9,5 Km en fonte 200 mm étalés sur 6 à 8 ans	3	2 000 000 / 2018 à 2025	
Sous total à partir de 2016		2 800 000 € HT	
<u>3/ Travaux d'amélioration de la distribution</u>			
3-1 Suppression des purges d'hiver par déplacement de conduites en secteurs enterrés. Ces purges sont aujourd'hui équipées de compteurs mais il est très difficile de régler le bon débit, sans trop de gaspi et de préjuger de l'importance du gel.			
Sinard :	La Motte	1	28 000 / 2016
Sous Total			28 000 € HT

3-2 Conduite de distribution de Gruère sur St Paul : remplacement des Ø 100 et 80 fonte vieux de 80 ans et à joints en plomb qui explose de temps à autre ; soit 380 ml de Ø 100 Fonte ductile avec reprise des branchements	2	32 000 / 2017
3-3 Renforcement et déplacement de la conduite ø 40 acier dans Audière commune de St Paul lès Monestier, sous VC avant réfection par la commune. Soit 170 ml en ø 75 PEHD y/c reprise de 10 branchements.	1	17 000 / 2016
3-4 Remplacement de la conduite PVC Ø 30/40 alimentant le secteur des Vaux sur St Martin de la Cluze qui est saturée. Mise en Œuvre d'une canalisation PEHD ø 75 mm sur 400 ml entre la Salle et la Cavale afin d'améliorer la distribution et autoriser un minimum de défense incendie.	2	20 000 / 2019
3-5 Réfection de la place de la Halle à Monestier comprenant le renforcement du bouclage en ø 100 F en lieu et place des ø 80 et 40 acier existants et reprise de tous les branchements dont 5 en plomb. Soit 80 ml de conduite et 13 branchements dont l'OPAC en ø 40 mm.	2	40 000 / 2018
3-6 Remplacement de la conduite ø 150 acier entre la piscine et l'école primaire de Monestier de Clermont qui est souvent fuyarde en raison de son mauvais état. Soit 120 ml de ø 150 fonte et reprise des branchements.	5	25 000 / 2022
3-7 Réfection de la conduite ø 40 acier sous trottoirs RD1075 sur 100 ml entre les n° 202 et 212 gde Rue Monestier de Clt. Soit 100 ml de PEHD ø 75 avec reprise de 5 branchements.	4	11 000 / 2021
3-8 Renforcement de la conduite de distribution entrée de St Paul lès Monestier sur route d'Audière, en A ø 100 non revêtu, remplacé par un tuyau fonte ø 125 mm sur 250 ml et reprise de 3 branchements.	4	20 000 / 2021
3-9 Réfection de la conduite ø 40 F, Les Auches, Roissard. En vieille fonte grise, elle casse fréquemment sous chaussée. Soit 80 ml de canalisation ø 50 PEHD, reprise des branchements et déplacement du réducteur de pression.	1	20 000 / 2016
3-10 Remplacement de la conduite PVC Ø 30/40 alimentant la Bâtie d'Ambel, en glissement de terrains sur St Michel lès Portes (3 réparations en 2015). Mise en oeuvre d'une conduite PEHD Ø 50 mm sur 155 ml afin de limiter les casses et les interventions.	1	13 000 / 2016
3-11 Déplacement de la conduite d'alimentation Midali à St Martin de la Cluze. En PVC ø 40 mm posé en terrains construits, peu accessible et sans servitude notariée, il conviendrait de refaire cette alimentation en PEHD ø 50, sur 85 ml sous chemin communal.	2	<u>4 000 / 2018</u>

Sous total à partir de 2016

202 000 € HT

TOTAL GENERAL à partir de 2016

(Soit 19 900 000 F HT)

3 030 000 € HT

Endettement pluriannuel

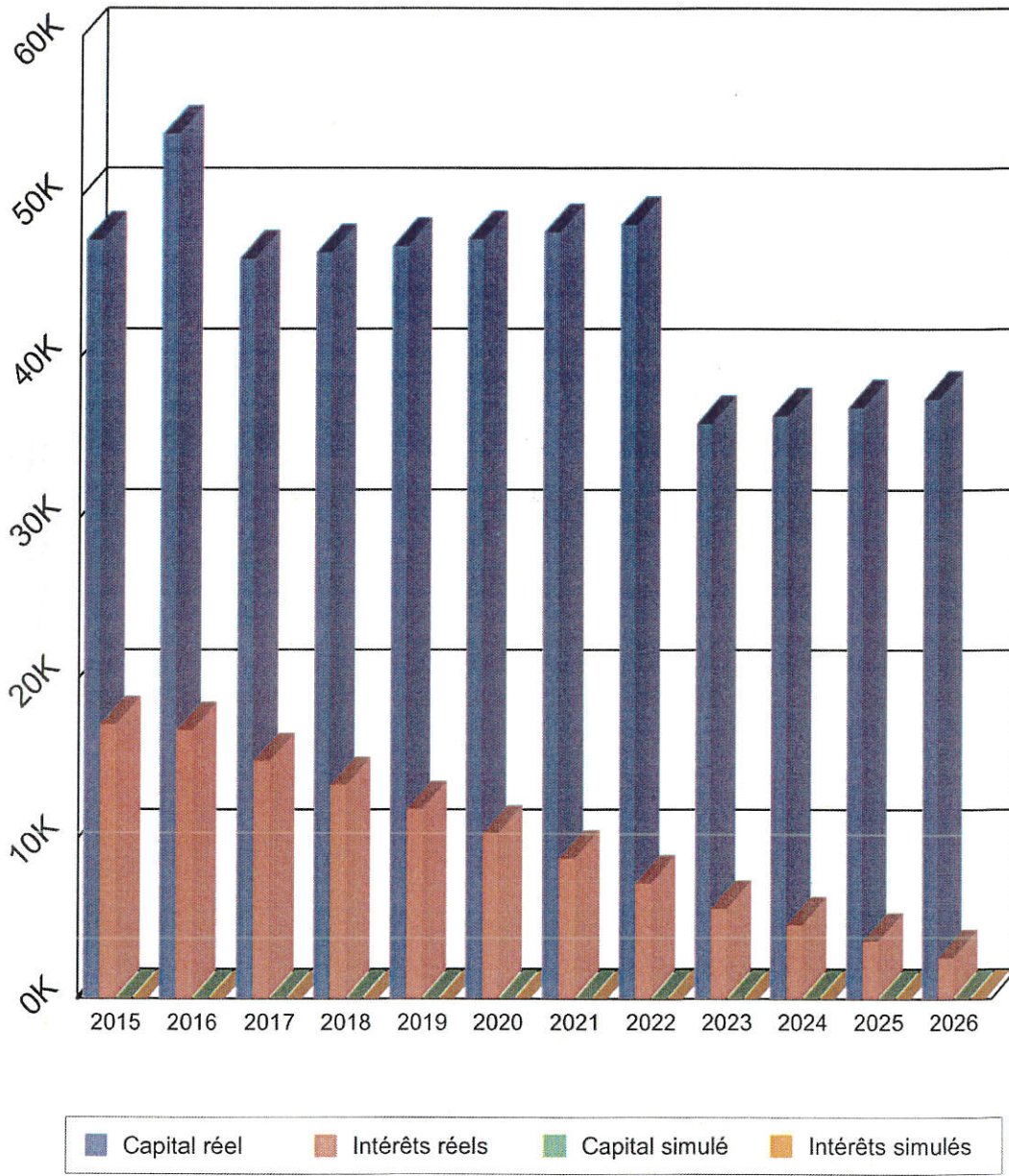
CDC TRIEVES - CDC du TRIEVES

Budget : EAU CCT - Période : du 01/01/2015 au 31/12/2026 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

BUDGET EAU CCT

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2015	64 338,46 €	17 066,33 €	47 272,13 €	0,00 €	0,00 €	606 425,28 €
2016	70 618,65 €	16 722,75 €	53 895,90 €	0,00 €	0,00 €	559 153,15 €
2017	60 904,27 €	14 781,86 €	46 122,41 €	0,00 €	0,00 €	505 257,25 €
2018	59 803,17 €	13 289,84 €	46 513,33 €	0,00 €	0,00 €	459 134,84 €
2019	58 702,08 €	11 782,47 €	46 919,61 €	0,00 €	0,00 €	412 621,51 €
2020	57 605,86 €	10 264,00 €	47 341,86 €	0,00 €	0,00 €	365 701,90 €
2021	56 499,89 €	8 719,19 €	47 780,70 €	0,00 €	0,00 €	318 360,04 €
2022	55 398,76 €	7 162,00 €	48 236,76 €	0,00 €	0,00 €	270 579,34 €
2023	41 455,69 €	5 586,90 €	35 868,79 €	0,00 €	0,00 €	222 342,58 €
2024	40 947,02 €	4 585,59 €	36 361,43 €	0,00 €	0,00 €	186 473,79 €
2025	40 438,35 €	3 564,91 €	36 873,44 €	0,00 €	0,00 €	150 112,36 €
2026	39 929,55 €	2 524,12 €	37 405,43 €	0,00 €	0,00 €	113 238,92 €

Diagramme de remboursement



Capital restant dû

